

Procès-verbal du comité syndical  
d'Artois Mobilités du jeudi 13 avril 2023

Le **jeudi 13 avril 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER** 1er vice-président et de M. **Christophe PILCH**, 2<sup>ème</sup> vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :

M. David THELLIER ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; M. Christophe PILCH (jusqu'au point n°6 inclus) ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL (jusqu'au point n°4 inclus)

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Pierre SANSEN ;

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; Mme Valérie CUVILLIER

CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL

Suppléants présents :

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ

CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA

CALL : Mme Nadine DUCLOY

Suppléants absents / excusés

CABBALR : Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE

Pouvoirs : M. Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL a donné pouvoir à Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à M. Christophe PILCH

Suppléances : M. Daniel KRUSZKA a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Daisy GUISGAND ; Fatiha KIDAOUI

\* \*  
\*

## **ORDRE DU JOUR**

-----

1. Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
2. Procès-verbal du comité syndical du 2 mars 2023

### **Affaires financières**

1. Approbation des comptes de gestion 2022
2. Approbation des comptes administratifs 2022
3. Affectation des résultats de l'exercice 2022
4. Approbation du budget primitif 2023
5. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)
6. Répartition de la contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2023

### **Administration générale**

7. Modification des délégations du comité syndical au président

### **Commande publique**

8. Attribution du marché n°23SM03 « Accord-cadre relatif à la maintenance et à l'exploitation de la signalisation lumineuse tricolore sur le réseau des bulles d'Artois Mobilités »
9. Réalisation de travaux de génie civil et de VRD dans le cadre d'installation de bornes de recharge électrique de bus sur les dépôts de Grenay et de Hénin Beaumont – Approbation du programme et fixation de l'enveloppe prévisionnelle en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre

### **Transports**

10. Approbation de la gamme tarifaire pour le service d'autopartage d'Artois Mobilités
11. Approbation de conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre chacune des villes de Courrières et Mazingarbe et la société Transdev Artois Gohelle

- **Questions diverses**

M. le président ouvre la séance.

**Le comité syndical :**

- **A pris connaissance**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2023/09 à 2023/18) prises sur délégation du comité syndical.
- **A approuvé** le procès-verbal du comité syndical du 2 mars 2023.

**1°) Approbation des comptes de gestion 2022**

**M. Laurent DUPORGE :** La parole est à Madame HUBINET.

**Mme Stéphanie HUBINET :** Les deux comptes administratifs M14 et M43 sont conformes aux comptes de gestion rédigés par les services de gestion comptable de Hénin-Beaumont.

**M. Laurent DUPORGE :** Tout est en conformité : je comprends que les chiffres sont similaires.

**Mme Stéphanie HUBINET :** Je vous le confirme.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous propose de passer au vote.

**Le comité syndical**

**A ARRÊTÉ** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal M14 d'Artois Mobilités.

**A CONSTATÉ** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.

**ET A DÉCLARÉ** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le comptable du Trésor d'Artois Mobilités, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

**2023/12/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

&

**A ARRÊTÉ** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe M43 d'Artois Mobilités.

**A CONSTATÉ** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.

**ET A DÉCLARÉ** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le comptable du Trésor d'Artois Mobilités, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

**2023/13/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

**2°) Approbation des comptes administratifs 2022**

**M. Laurent DUPORGE :** Je laisse la parole à Madame HUBINET.

*(projection des éléments des CA)*

**Mme Stéphanie HUBINET :** Nous pouvons globalement affirmer que nous avons réalisé une bonne année. Je vous rappelle que nous avons deux budgets : un budget principal en M14 et un budget annexe en M43 pour les activités assujetties à la TVA. Le budget principal vient abonder le budget annexe.

L'année 2022 en M14 s'achève avec un excédent de 20,336 millions d'euros qui compensera le déficit en M43 qui s'élève à 15,735 millions euros.

De manière consolidée, les résultats sont les suivants : Pour la section de fonctionnement, l'excédent s'élève à 4,404 millions d'euros. Il est de 197 000 euros pour la section d'investissement. Toutes sections confondues, l'excédent de clôture s'élève à 4,601 millions d'euros. Cet excédent était prévu car nous avons un montant de 4.2 millions d'euros de TVA lié à la livraison à soi-même (LASM) pour le projet de BHNS qui devait être payé en 2022. Nous avons pris un peu de retard et le paiement s'effectuera sur l'exercice 2023 est. Artois Mobilités récupèrera, en partie, cette TVA versée via le FCTVA courant de l'exercice 2025

Les dépenses les plus importantes pour 2022 restent sont r les charges à caractère général qui représentent 96 % de nos charges de fonctionnement Le forfait de charges constitue la dépense la plus conséquente pour la collectivité. Viennent ensuite les charges de personnel et les charges de gestion courante qui s'avèrent minimales.

Les charges à caractère général demeurent stables et conformes aux prévisions inscrites au budget 2022. Concernant les effectifs, ils sont stables depuis 2020, les charges de personnel sont sensiblement identiques en 2021 et 2022. Il en sera de même en 2023.

Le versement mobilité est notre seule ressource fiscale et . En 2022, la collectivité a ainsi perçu un peu plus de 68 millions d'euros dont deux millions d'euros de rétroactivité sur les années précédentes (année 2020 et 2021).

La participation des agglomérations membres représente 27 % de nos recettes de fonctionnement. Cette participation s'est élevée, pour l'année 2022 à 18 millions d'euros contrairement aux années 2020 et 2021, ou nous avons dû solliciter les agglomérations pour une majoration de 2 millions d'euros afin de faire face à la crise sanitaire.

La diapositive suivante vous présente l'évolution du versement mobilité sur les trois dernières années. Selon les projections, 2023 devrait être meilleure que 2022.

Vous disposez également de l'évolution des recettes tarifaires sur ces dernières années qui ont été moins élevées que l'engagement contractuel du délégataire.

n 2022, nous avons une fois de plus évité l'effet ciseau. Nos recettes de fonctionnement sont supérieures à nos dépenses de fonctionnement. Ce qui est un signe positif de gestion.

Enfin, la dernière diapositive porte sur l'évolution de la dette, le remboursement du capital et des charges financières. Ces éléments sont conformes aux prévisions sachant que notre dette repose essentiellement sur des emprunts à taux fixe. Aucune mauvaise surprise n'est donc à craindre.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous remercie pour cette présentation. Les recettes s'accroissent et je remercie celles et ceux qui travaillent au développement de notre territoire. La dynamique d'Artois Mobilités, qui est liée à la croissance de l'activité économique, favorise en effet cette hausse des recettes.

Nous retrouvons ainsi des recettes supérieures à nos dépenses après une année 2021 qui, de ce point de vue, était très juste. Nous disposons donc d'un excédent intéressant et la courbe devrait être similaire pour les années à venir.

Avant le vote, je tiens à saluer l'arrivée d'Abdeljalil IDYOUSSEF qui remplace Jean-Marc TELLIER au sein du comité syndical. J'espère que vous connaîtrez le même destin, signe d'une belle carrière d' élu et d'un bel engagement. Je vous souhaite la bienvenue et j'espère que vous vous épanouirez au sein de ce comité.

Je vous rappelle que je ne peux assister au vote des comptes administratifs. Je laisse donc la place au premier vice-président. Avez-vous des remarques au préalable ?

*Aucun participant ne se manifeste.*

*Le président quitte momentanément la salle.*

**M. David THELLIER :** Bonjour mes chers collègues. Je remercie Madame HUBINET pour sa brillante présentation des comptes administratifs, en concordance avec les comptes de gestion.

Je vous propose de passer au vote.

### **Le comité syndical**

**A PRIS ACTE** de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal M14 d'Artois Mobilités.

**A APPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2022, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022	3 153 830,73	20 234 201,23	3 920 508,62	1 170 107,76	7 074 339,35	21 404 308,99
Résultats de l'exercice 2022		17 080 370,50		- 2 750 400,86		14 329 969,64
Résultats antérieurs reportés (exercice 2021)		1 001 691,06		1 710 721,44		
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 20212 + résultats reportés</b>	<b>3 153 830,73</b>	<b>21 235 892,29</b>	<b>3 920 508,62</b>	<b>2 880 829,20</b>	<b>7 074 339,35</b>	<b>24 116 721,49</b>
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>18 082 061,56</b>		<b>- 1 039 679,42</b>		<b>17 042 382,14</b>
Restes à réaliser à reporter en 2023			2 227 569,07	5 521 732,57		3 294 163,50
Résultats cumulés	3 153 830,73	21 235 892,29	6 148 077,69	8 402 561,77	9 301 908,42	29 638 454,06
<b>Solde d'exécution</b>		<b>18 082 061,56</b>		<b>2 254 484,08</b>		<b>20 336 545,64</b>

**A CONSTATÉ** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**A DÉCLARÉ** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

**A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023.

**ET A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**2023/14/CS**

Adopté à l'unanimité (15 voix)

&

**A PRIS ACTE** de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe M43 d'Artois Mobilités.

**A APPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2022, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE M43	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022	91 175 506,94	91 300 806,51	16 226 087,11	22 530 067,95	107 401 594,05	113 830 874,46
Résultats de l'exercice 2022		125 299,57		6 303 980,84		6 429 280,41
Résultats antérieurs reportés (exercice 2021)			40 544 433,97			
Excédent de fonctionnement capitalisé		13 803 308,36				
Total réalisations 2022 + résultats reportés	91 175 506,94	77 497 498,15	56 770 521,08	22 530 067,95	147 946 028,02	100 027 566,10
Résultat de clôture 2022		- 13 678 008,79		- 34 240 453,13		- 47 918 461,92
Restes à réaliser à reporter en 2023			3 554 751,25	35 738 186,58		32 183 435,33
Résultats cumulés	91 175 506,94	77 497 498,15	60 325 272,33	58 268 254,53	151 500 779,27	135 765 752,68
Solde d'exécution		- 13 678 008,79		- 2 057 017,80		- 15 735 026,59

**A CONSTATÉ** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**A DÉCLARÉ** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

**A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023.

**A ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**2023/15/CS**  
Adopté à l'unanimité (15 voix)

*Le président rejoint la séance à l'issue du vote.*

**M. Laurent DUPORGE** : Je remercie les services d'Artois Mobilités pour leur travail au cours de cet exercice 2022.

### **3°) Affectation des résultats de l'exercice 2022**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Madame HUBINET.

**Mme Stéphanie HUBINET** : Préalablement au budget 2023, cette délibération porte sur l'affectation des résultats.

**M. Laurent DUPORGE** : Je vous propose de passer au vote.

#### **Le comité syndical**

**A DÉCIDÉ** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 1 039 679.42 euros
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 18 082 061.56 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 seront reportés sur l'exercice 2023.

**2023/16/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

### **Le comité syndical**

**A DÉCIDÉ** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 34 240 453.13 euros
- Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : 13 678 008.79 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2023.

**2023/17/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

### **4°) Approbation du budget primitif 2023**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Madame HUBINET.

**Mme Stéphanie HUBINET** : L'année 2023 sera un peu plus tendue que l'année 2022. Comme toutes les collectivités, nous avons en effet eu quelques difficultés à finaliser l'ensemble des données, cependant la situation est globalement maîtrisée.

Deux budgets sont présentés comme chaque année :

- le budget principal M14 qui basculera en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- le budget annexe M43 pour les activités assujetties à la TVA.

#### **Budget consolidé**

Le budget principal s'équilibre cette année à 44,203 millions d'euros (38,419 millions d'euros en section de fonctionnement et 5,784 millions d'euros en section d'investissement). Le budget principal sert essentiellement à abonder le budget annexe puisque nous travaillons essentiellement avec le budget annexe transport. Ce dernier s'équilibre à 198,062 millions d'euros (126,170 millions d'euros en section d'exploitation et 71,891 millions d'euros en section d'investissement)

Le budget, de manière consolidée, s'équilibre à 204 millions d'euros. Il s'élève à 127 millions d'euros en section de fonctionnement et de 77 millions d'euros en section d'investissement.

#### **Dette**

La dette est conforme à la stratégie financière définie par le comité syndical. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 199 millions d'euros. Les taux étant essentiellement en taux fixe, l'évolution des charges induites est faible. En revanche, les lignes de trésorerie augmentent nettement en 2023 et alourdissent considérablement les charges financières en section de fonctionnement.

#### **Budget principal**

Les charges de gestion courante s'élèvent à 34,806 millions d'euros. Les charges du personnel sont de 2,435 millions d'euros et les charges financières sont prévues à hauteur de 1,128 million d'euros..

S'agissant des recettes de fonctionnement, la participation des agglomérations s'élève à 18 millions d'euros, conformément à la stratégie financière pour l'année 2023.

Concernant la section d'investissement, les dépenses comprennent essentiellement le remboursement du capital de la dette pour 1,9 million d'euros.

Les recettes d'investissement sont marginales ; il s'agit exclusivement du solde des délégations en matière de maîtrise d'ouvrage pour 220 000 euros. Sur l'année 2023, nous devrions percevoir 1 200 euros de FCTVA.

#### Budget annexe

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 92 millions d'euros. La dépense la plus importante étant le forfait de charge qui avoisinera les 80 millions d'euros pour l'année 2023. Le quitus 2022 s'élève quant à lui à 4,500 millions d'euros. Ce solde est lié à l'inflation et plus précisément à l'évolution des indices carburants et des revalorisations salariales.

Les recettes d'exploitation comprennent le versement mobilité qui est estimé à 67 millions d'euros auquel s'ajoutent la subvention versée par la Région pour le transport des lycéens et collégiens ainsi que le transfert d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16,606 millions d'euros. La principale dépense, en 2023, portera sur le matériel roulant avec la commande de bus électriques et hydrogènes (pour ces derniers fin 2023 et début 2024).

S'agissant des recettes d'investissement, nous attendons 20 millions d'euros de subventions non perçues à ce jour de la part de l'Etat et du FEDER. Ce retard pénalise quelque peu nos lignes de trésorerie. Nous attendons avec impatience ce versement.

#### Budget présenté de manière consolidée

Il se présente comme suit :

- la section d'exploitation s'équilibre à 127 millions d'euros ;
- la section d'investissement s'équilibre à 77 millions d'euros.

Le budget primitif consolidé respecte les ratios imposés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), auprès de laquelle nous sommes engagés. D'une part, notre épargne de gestion est prévue à hauteur de 22% pour un taux imposé par la BEI de 5 %. D'autre part, notre capacité de désendettement est calculée à huit ans sachant que la BEI nous impose une capacité de désendettement inférieure à 16 ans depuis 2022

Enfin, nous vous rappelons combien il est important de suivre attentivement le versement mobilité qui est notre seule ressource fiscale et principale recette. Nous avons mis en place un observatoire fiscal et nous travaillons actuellement sur une prospective financière dans le but d'optimiser la ressource et de projeter nos futures capacités d'investissement. A cet effet, nous proposerons au comité syndical un focus sur le sujet lors d'une prochaine séance.

Je profite également de ce moment pour remercier les équipes du pôle ressources pour leur travail au quotidien.

**M. Laurent DUPORGE** : Je me joins à ces remerciements.

**M. Fabrice SIROP** : Dans les AP/CP, vous découvrez les principales lignes de nos investissements pour 2023. De nombreux chantiers sont déjà engagés, comme la ligne 6 sur la desserte de Lillers et la fin de la ligne 3. Comme l'a précisé Mme HUBINET, le matériel roulant mobilise 17 millions d'euros. Il s'agit de l'achat de 18 véhicules électriques et de trois bus hydrogènes pour compléter le stock, suite à l'extension de la ligne 6.

L'an dernier, nous avons expérimenté une nouvelle méthode pour la mise aux normes des quais. Après l'avoir fait par ligne, nous réalisons désormais ces opérations par commune. L'expérimentation a porté sur quatre

ou cinq communes en 2022. Elle s'est révélée positive et nous poursuivons la démarche cette année. Nous avons prévu 750 000 euros de crédit de paiement pour la mise aux normes des quais. La tâche est colossale et porte sur une centaine de quais, à raison d'environ 10 000 euros par unité.

**M. Laurent DUPORGE :** La situation s'avère donc saine et le budget maîtrisé. Qu'en est-il des contentieux sur les bordures ?

**M. Fabrice SIROP :** Les deux contentieux en cours portent sur les dalles de quai et les bordures qui continuent de se dégrader. L'expert n'a toujours pas rendu ses conclusions. Certaines entreprises et certains maîtres d'œuvre jouent la montre et sollicitent constamment des expertises complémentaires que l'expert leur accorde (je parle sous le contrôle d'Élise qui suit ces dossiers au pôle juridique). Ils nous ont notamment fait réaliser des essais d'élasticité des bordures ; ils prétendaient en effet qu'il pouvait y avoir un défaut de conception de la bordure. Cela a été réalisé : je ne vois pas ce qu'ils peuvent demander de plus. Plus de deux ans se sont écoulés depuis l'ouverture de ce dossier. J'espère que l'expert rendra prochainement ses conclusions. Nous n'avancons guère plus sur les dalles de quai. Une fois rendu le rapport de l'expert, j'espère que certaines entreprises s'inscriront dans une démarche de négociation.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous laisse la parole, mes chers collègues, sur le budget 2023 : avez-vous des observations à formuler, des compléments d'information à solliciter ?

**M. Pierre CHÉRET :** Je comprends qu'il faille faire preuve de prudence pour le budget 2023, à l'instar de ce que nous faisons dans nos communes.

A l'approche de la nouvelle DSP, la question porte à mon sens sur la hausse du nombre de voyageurs et sur notre capacité à évoluer dans ce domaine. Ce budget doit marquer notre volonté de conquête de nouveaux usagers des transports collectifs. Nous avons déjà discuté des évolutions et des potentiels dans ce domaine. Nous ne sommes plus dans le contexte évoqué il y a 30 voire 50 ans : nous sommes confrontés à une crise climatique, une crise énergétique, des problèmes environnementaux etc... Le transport collectif est un moyen - parmi d'autres - pour répondre à ces enjeux. Nous évoquons des données chiffrées, des volumes d'engagement financier cependant nous devons également marquer le fait, avec la nouvelle DSP, que nous sommes en mesure d'accélérer le processus.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous remercie Pierre. S'agissant des recettes commerciales, vous avez pu remarquer qu'elles étaient dynamiques. Nous avons dépassé le chiffre de 2020.

**M. Fabrice SIROP :** Concernant les recettes commerciales, je précise qu'il s'agit du montant versé par Transdev dans le cadre de son marché ; il ne s'agit pas des recettes réellement atteintes. Il y a donc un écart entre les deux. Sur les années 2020 et 2021, nous avons ici-même accepté une baisse de leurs engagements en raison de la crise sanitaire.

**M. Laurent DUPORGE :** Les chiffres de la fréquentation sont aujourd'hui remarquables. Dans ma commune, je vois ainsi de nombreux jeunes qui utilisent les transports à toutes les heures de la journée. Je suis agréablement surpris par la fréquentation.

Je vous propose de passer au vote.

#### **Le comité syndical :**

**A APPROUVÉ** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 38 419 662 €
- Section d'investissement : 5 784 178 €

Adopté à l'unanimité (16 voix)

&

**A APPROUVÉ** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation : 126 170 612 €
- Section d'investissement : 71 891 450 €

**2023/19/CS**

Adopté à l'unanimité (16 voix)

**5°) Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Madame HUBINET.

**Mme Stéphanie HUBINET** : Fabrice SIROP a d'ores et déjà évoqué ces programmes qui se déroulent sur plusieurs années, notamment le matériel roulant et la mise en accessibilité des quais.

**M. Laurent DUPORGE** : Je vous propose de passer au vote.

**A DÉCIDÉ** la création des autorisations de programme et les autorisations d'engagement suivantes :

**Autorisations de programme (AP) - Crédits de paiement (CP)**

N°	Objet	AP	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
100	Extension Bulle 6	1 152 607	4 101	157 506	791 000	200 000	0
101	PEM Sud Béthune	1 500 000	0	0	100 000	1 400 000	0
102	Matériel roulant	17 100 000	0	0	10 150 000	6 950 000	0
103	Mobilier urbain	903 047	71 155	121 892	180 000	300 000	230 000
104	Mise en accessibilité	2 356 460	0	106 460	750 000	750 000	750 000
106	BI Systèmes	480 000	0	0	220 000	130 000	130 000
107	Vidéosurveillance	450 000	0	0	350 000	50 000	50 000

**Autorisations d'engagement (AE) - Crédits de paiement (CP)**

N°	Objet	AE	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
10	AMO DSP	210 000	0	93 407	116 593

**2023/20/CS**

Adopté à l'unanimité (15 voix)

**6°) Répartition de la contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2023**

**M. Laurent DUPORGE** : Cette contribution a-t-elle évolué ?

**Mme Stéphanie HUBINET :** Non, elle est similaire à celle de l'an dernier : les 18 millions d'euros sont répartis entre les trois agglomérations, avec une partie calculée sur le potentiel fiscal. Les montants sont les suivants :

- pour la CABBALR : 7 290 709 euros ;
- pour la CAHC : 4 396 867 euros ;
- pour la CALL : 6 312 424 euros.

**M. Jean-Marie MACKÉ :** Je ne remets pas en cause les calculs cependant, pour ma culture et pour mon information, avez-vous une idée du nombre de personnes transportées par territoire et du nombre d'abonnés ?

**M. Laurent DUPORGE :** Nous pouvons vous fournir ces précisions.

**M. Fabrice SIROP :** En effet, nous pouvons vous préciser le nombre d'abonnés par territoire même si ce n'est pas nominatif par catégorie. En revanche, le nombre d'utilisateurs est bien plus complexe à établir dans la mesure où certaines lignes vont d'un territoire à l'autre. Par agglomération, l'opération s'avère donc complexe. De surcroît, une partie des usagers emprunte le train et ce dernier dépasse les frontières administratives. Nous pouvons par conséquent vous préciser le nombre d'abonnés par périmètre cependant nous devons tenir compte des dispositions légales...

**M. Laurent DUPORGE :** Vous pouvez donner les validations par ticket.

**M. Fabrice SIROP :** En effet mais cela n'indique pas la provenance des usagers.

**M. Jean-Marie MACKÉ :** Sur les deux agglomérations de Liévin-Lens et Hénin-Carvin, la densité de population joue sur la fréquentation des transports en commun. En revanche, sur la CABBALR, nous nous situons à 60 kilomètres d'ici ; nous ne voyons pas les bus. Or nous payons 40 % et je m'interroge sur l'aspect équitable de la répartition. Sur les 280 000 habitants, j'estime que la moitié d'entre eux n'ont pas accès aux transports en commun.

**M. Fabrice SIROP :** Tous les habitants ont accès aux transports en commun selon des modalités différentes. Sur le territoire de la CABBALR, vous avez la ligne 2 qui dessert des villes comme Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Barlin, Houdain. Vous disposez également de la Bulle 6 qui part de Bruay, qui dessert Auchel et va jusqu'à Lillers ; vous bénéficiez enfin de la Bulle 4 qui relie Annezin à l'hôpital de Béthune. Le BHNS est donc présent sur votre territoire. L'amélioration de la desserte des zones rurales est par ailleurs fréquemment évoquée. Nous y travaillons. Il est inexact de dire que des endroits ne bénéficient pas de services de transports publics.

**M. Laurent DUPORGE :** Je suggère de ne pas relancer le débat sur ce sujet. Entre une zone urbaine très dense et une zone rurale à faible densité, il est logique que la fréquence des transports publics varie. Cette évidence est visible partout en France. Pour autant, je fais remarquer que votre territoire n'a pas été oublié lors des choix politiques en matière de BHNS, bien au contraire. Nous avons engagé des dépenses d'investissement importantes sur votre territoire. A l'époque, je rappelle que le débat portait sur le tramway ou le BHNS. Si le choix s'était porté sur le premier, il ne serait intervenu que sur le territoire de Liévin-Lens et Hénin-Carvin, la densité de population et la capacité potentielle d'utilisateurs justifiant le tramway dans cette zone. Sur votre territoire, aucun développement n'aurait été opéré. Le BHNS a pour intérêt de desservir l'ensemble du territoire.

Vous habitez dans une zone rurale et ne pouvez, en conséquence, bénéficier d'un BHNS qui passe, comme à Liévin, toutes les dix minutes. Nous faisons cependant en sorte - et nous continuerons dans le cadre de la future DSP - qu'il y ait les meilleures modalités de transports publics possibles sur vos territoires.

**M. Jean-Marie MACKÉ :** Je vous remercie monsieur le président. Il ne s'agissait pas d'une critique mais d'une remarque.

**M. Laurent DUPORGE :** Je faisais juste un rappel. Dans le cadre de la nouvelle DSP, ce point engage la réflexion et requiert beaucoup de travail pour le postulant.

Les sollicitations financières auprès des intercommunalités ne sont pas modifiées néanmoins un débat sera nécessaire en septembre avec les présidents de la CABBALR, de la CALL et de la CAHC : je rappelle que dans le cadre de la future DSP est posée l'hypothèse de gratuité.

**Mme Valérie BIEGALSKI :** Pouvez-vous rappeler les grandes échéances de la DSP ?

**M. Laurent DUPORGE :** Nous avons une deuxième séance de négociation prévue le 17 mai et une autre en juin. La première séance n'a pas été à la hauteur de nos attentes en termes financiers. Cela a été clairement exprimé au postulant. Si la deuxième est de même nature, je proposerai la prolongation de la DSP actuelle et la relance du marché. Notre rôle ne consiste en effet pas à financer diverses choses pour Transdev. Le message est cependant clairement passé auprès de ces derniers. Dès le lundi matin, je peux vous assurer qu'ils s'activaient en interne. Ils sont en train de travailler pour définir une offre financière raisonnable et acceptable. Vous serez bien entendu informés des suites de ce dossier.

**M. Pierre CHÉRET :** Vous avez raison de rappeler que le sujet de la DSP est éminemment politique. Les trois agglomérations doivent clairement dire ce qu'elles envisagent or j'ai l'impression qu'elles attendent l'avancement des discussions pour ce faire. J'estime qu'il faudrait davantage fixer le cadre. J'ignore si des débats ont cours au pôle métropolitain sur ces questions. Si la gratuité est envisagée, encore faut-il en préciser les contours car il existe plusieurs formes de gratuité et d'évolution. Il ne faut pas gâcher nos capacités.

**M. Fabrice SIROP :** Dans le projet de consultation sont mentionnées une offre DSP « payante » et une offre DSP « gratuité ». Nous avons précisé que cette dernière ne pouvait pas être appliquée avant la troisième année, avec un délai de prévenance d'un an pour tout organiser sur les plans technique et administratif. La gratuité est en effet complexe à mettre en place, comme en témoigne l'expérience de Dunkerque qui a rencontré un certain nombre de difficultés tout en s'étant accordé un délai de 18 mois. Tout doit être rediscuté en matière de gratuité : la date de mise en place, ses contours, le projet de dessertes, les points complémentaires par rapport aux actuelles prévisions, leur financement... La gratuité est estimée aujourd'hui à 10 millions d'euros par an qui s'ajouteraient donc aux 18 millions d'euros dont nous disposons aujourd'hui. Pour l'instant, cette question demeure virtuelle.

**M. Laurent DUPORGE :** Nous devons faire un choix tôt ou tard.

**M. Pierre CHÉRET :** J'ai écouté avec attention les propos du directeur : il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'opérer de manière inconséquente. J'insistais sur la dimension politique car nous ne nous situons pas sur une agglomération unique mais sur trois agglomérations. Un débat politique pour déterminer les conditions de réalisation serait utile en ayant à l'esprit non pas la satisfaction de la population avec la gratuité mais l'ambition d'un réel basculement vers l'usage des transports collectifs. L'autre sujet est l'évolution du réseau et sa transformation au fil de l'eau. Je pose également la question de la nécessité de réaliser des économies pour surmonter le handicap de l'absence de recette.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous propose de passer au vote.

**A FIXÉ** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres d'Artois Mobilités :

Membre d'AM	Niveau de participation 2022	Participation 2022	Niveau de participation 2023	Participation 2023
CABBALR	39,93%	7 188 049 €	40,50%	7 290 709 €
CAHC	24,57%	4 423 093 €	24,43%	4 396 867 €
CALL	35,49%	6 388 858 €	35,07%	6 312 424 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>18 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>18 000 000 €</b>

**2023/21/CS**

Adopté à l'unanimité (15 voix)

### **7°) Modification des délégations du comité syndical au président**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

**M. Fabrice SIROP** : L'objectif de cette modification consiste à éviter de réunir le comité syndical pour des décisions courantes. Nous avons un contrat avec la société Klaxit pour le covoiturage qui fonctionne très bien. Il nous faut cependant à chaque fois réabonder le fonds mis à disposition pour le subventionnement des voyages par délibération du comité syndical pour approuver un avenant à la convention. Par souci d'efficacité, nous souhaitons donner compétence au président sur ces questions.. Les crédits sont prévus ; cette modification permettrait d'éviter d'attendre la convocation d'une réunion du comité syndical et de créer ainsi soit une rupture dans la procédure soit une forme de pénalisation financière d'Artois Mobilités par rapport à son fournisseur.

**M. Laurent DUPORGE** : Je vous propose de passer au vote.

**A DÉCIDÉ** de modifier la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle – ci-annexée - pour la durée de son mandat et d'ajouter la délégation suivante :

- Décider de la conclusion des conventions de partenariat relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Artois Mobilités pour les déplacements à l'intérieur de son ressort territorial et des avenants afférents, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**A PRÉCISÉ** que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci.

**A RAPPELLÉ** que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.

**A PRÉCISÉ** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1<sup>er</sup> vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2<sup>e</sup> vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 3<sup>e</sup> vice-président.

**ET A AUTORISÉ** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical.

**2023/22/CS**

Adopté à l'unanimité (13 voix)

### **8°) Attribution du marché n°23SM03 « Accord-cadre relatif à la maintenance et à l'exploitation de la signalisation lumineuse tricolore sur le réseau des bulles d'Artois Mobilités »**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

**M. Fabrice SIROP** : Nous avons encore 210 carrefours qui relèvent de la compétence d'Artois Mobilités sur les lignes BHNS. Ces carrefours sont dotés de feux tricolores appelés signalisation lumineuse tricolore. Le marché a été relancé et la commission d'appel d'offres a proposé de l'attribuer à un groupement composé de la société Eiffage et la société Ceryx qui était le seul soumissionnaire.

**M. Laurent DUPORGE** : Je vous propose de passer au vote.

**A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités ou son représentant à signer le marché n° 23SM03 - « Accord-cadre relatif à la maintenance et à l'exploitation de la signalisation lumineuse tricolore sur le réseau des bulles

d'Artois Mobilités » avec le groupement composé de la société Eiffage Energie Système Infra Nord (Mandataire) sise 3 Zone porte d'Estaires – 59480 LA BASSEE, et la société CERYX Trafic System (cotraitant) sise 18 rue des Foers 28500 CHERISY pour un montant estimatif de 3 803 074.10 € HT.

**A AUTORISÉ** le président d'Artois Mobilités ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**ET A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

**2023/23/CS**

Adopté à l'unanimité (13 voix)

**9°) Réalisation de travaux de génie civil et de VRD dans le cadre d'installation de bornes de recharge électrique de bus sur les dépôts de Grenay et de Hénin Beaumont – Approbation du programme et fixation de l'enveloppe prévisionnelle en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre**

**M. Laurent DUPORGE** : Je donne la parole à Monsieur SIROP.

**M. Fabrice SIROP** : Les bornes électriques s'inscrivent dans notre projet de bus électriques. Nos dépôts n'ayant pas été conçus pour en installer, il nous faut donc implanter des transformateurs. Les discussions avec ENEDIS prennent toujours un peu de temps et nous avons besoin de recruter un maître d'œuvre spécialisé sur ces questions pour nous accompagner dans cette démarche. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un plafond défini par la délibération : une enveloppe prévisionnelle pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 110 000 euros HT et une enveloppe sur le génie civil et autres fournitures électriques à 1 600 000 euros. Les montants ne sont pas anodins mais il s'agit d'éviter que nos bus électriques attendent sur le parking de pouvoir se recharger.

**M. Gaëtan VERDOUCQ** : Concernant les devis ENEDIS, si vous souhaitez avoir un avis ou une relecture des propositions, je vous conseille de solliciter la FDE. Elle dispose d'une ingénierie spécialisée qui bien souvent permet de réaliser d'importantes économies.

**M. Fabrice SIROP** : Je vous remercie pour cette information. En effet, nous pouvons solliciter leur avis. Pour l'heure, nous en sommes cependant à la définition du volume pour recharger les bus dont l'arrivée est prévue et pour permettre de répondre à un éventuel développement du parc électrique dans les années à venir.

**M. Laurent DUPORGE** : Je vous propose de passer au vote.

**A APPROUVÉ** le programme en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de génie civil et de VRD dans le cadre d'installation de bornes de recharge électrique de bus sur les dépôts de Grenay et de Hénin Beaumont.

**A FIXÉ** l'enveloppe prévisionnelle comme suit :

- Maîtrise d'œuvre et frais d'études divers : 110 000 € HT
- Travaux de génie civil, VRD et postes transformateurs : 1 600 000 € HT

Soit un total de 1 710 000 € HT.

**A PRÉCISÉ** que le maître d'ouvrage pourra préciser et affiner le programme et l'enveloppe financière.

**A AUTORISÉ** le président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

**ET A DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget M43 du ou des exercice(s) considéré(s).

**2023/24/CS**

Adopté à l'unanimité (13 voix)

### **10°) Approbation de la gamme tarifaire pour le service d'autopartage d'Artois Mobilités**

**M. Laurent DUPORGE :** Je donne la parole à Monsieur SIROP.

**M. Fabrice SIROP :** Nous avons déjà évoqué l'expérimentation que vous souhaitez mener sur l'autopartage. Nous abordons désormais les modalités opérationnelles. Dans ce cadre, nous avons choisi le partenaire qui gèrera le système de réservation. Nous devons aujourd'hui statuer sur le tarif appliqué à l'utilisateur. Après mûres réflexions, nous vous proposons de retenir le tarif d'1,20 euro pour 30 minutes. Je rappelle que ce montant correspond au titre unitaire sur le réseau pour les usagers non abonnés. La durée de 30 minutes a été retenue pour éviter toute appropriation et toute privatisation du véhicule par un coût trop bas.

**M. Laurent DUPORGE :** Si nécessaire, nous ajusterons le tarif en fonction du retour d'expérience. Nous pouvons nous montrer souples à ce sujet.

**M. Fabrice SIROP :** Vous serez naturellement informés du démarrage de cette expérimentation qui, je l'espère, débutera avant l'été. Les voitures – des Peugeot 208 électriques – ont été livrées.

**M. Pierre CHÉRET :** Je comprends qu'il s'agit de véhicules solidaires : pouvez-vous me le confirmer ?

**M. Fabrice SIROP :** Nous pouvons l'affirmer. Nous avons d'ores et déjà expliqué les raisons du choix de Gonnehem, situé en zone rurale ou semi-rurale, de Mazingarbe, commune coupée en deux, et de Drocourt, en QPV. Nous avons donc choisi des secteurs expérimentaux différents pour tester le dispositif. Si cela fonctionne, vous étudierez s'il y a lieu de généraliser cette expérience. A l'instar de ce qui avait été déployé pour les vélos de l'Artois, nous nous situons dans cette phase expérimentale.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous propose de passer au vote.

**A APPROUVÉ** la gamme tarifaire du service d'autopartage qu'Artois Mobilités propose d'expérimenter sur son ressort territorial.

**ET A PRÉCISÉ** que la gamme tarifaire sera effective à partir du lancement du service.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2023/25/CS**

Adopté à l'unanimité (13 voix)

### **11°) Approbation de conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre chacune des villes de Courrières et Mazingarbe et la société Transdev Artois Gohelle**

**M. Laurent DUPORGE :** Je donne la parole à Monsieur SIROP.

**M. Fabrice SIROP :** Ce point porte sur des conventions tripartites avec les services de police municipale de Courrières et de Mazingarbe afin de permettre l'accès gratuit aux agents en tenue. Ils peuvent ainsi se déplacer de manière plus discrète qu'à bord de leurs véhicules et faire acte de présence dans les transports en commun. Ces dispositifs s'avèrent concluants dans les villes ayant déjà appliqué ce type de convention.

**M. Laurent DUPORGE :** Je vous propose de passer au vote.

**A APPROUVÉ** les conventions relatives à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la ville de Courrières et la société Transdev Artois Gohelle d'une part et la ville de Mazingarbe et la société Transdev Artois Gohelle d'autre part.

**ET A AUTORISÉ** le président à les signer et à prendre toute mesure visant à leur exécution

**M. Laurent DUPORGE** : En l'absence de questions diverses, je vous remercie pour votre participation et lève la séance.

**2023/26/CS**  
Adopté à l'unanimité (13 voix)

\* \*  
\*

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent procès-verbal, sont disponibles  
au pôle juridique d'Artois Mobilités*